

SOCIÉTÉ ANONYME

# de l'Usine de Sainte-Marie

Au Capital de 1.200.000 francs

---

## RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU 30 AOUT 1948

Sur les Comptes de l'Exercice 1945-1946  
par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

---



*Imp. Bezaudin*  
FORT-DE-FRANCE  
MARTINIQUE  
1948

SOCIÉTÉ ANONYME

# de l'Usine de Sainte-Marie

Au Capital de 1.500.000 francs

## RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU 21 AOUT 1948

Sur les Comptes de l'exercice 1947-1948

par l'Administrateur et le Comité de Surveillance



L'Administrateur  
M. J. ...  
Le Comité de Surveillance  
M. ...  
M. ...

0039/068

SOCIÉTÉ ANONYME

# de l'Usine de Sainte-Marie

Au Capital de 1.200.000 francs

## RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU 30 AOUT 1948

Sur les Comptes de l'Exercice 1945-1946

par l'Administrateur et le Comité de Surveillance



Imp. Bezaudin  
FORT-DE-FRANCE  
MARTINIQUE  
1948

*Handwritten notes:*  
1948  
1948



# Société Anonyme de l'Usine de Sainte-Marie

Messieurs,

Conformément à nos statuts et à la loi, veuillez trouver ci-après les comptes de l'exercice 1945-1946 arrêté au 31 Octobre 1946.

Le compte de Profits et Pertes qui à cette date laissait une balance créditrice de Frs : 10.694.371,85, présente à ce jour, d'après le détail que vous trouverez plus loin, un crédit de Frs : . . . . .

13.721.389.45

duquel il a fallu prélever Frs : . . . . .

2.651.675.45

pour porter le règlement de cannes de cette campagne de 1'285,34 à 1.365,79 en notant que que ce prix de la tonne de cannes est supérieur à celui qui a été réglé au comptant au cours de la même campagne pour les cannes livrées à diverses autres petites industries.

Ensuite, je vous demande le prélèvement ci-après :

1') une somme de Frs :

1.318.421.60

pour compléter notre provision pour achats d'approvisionnements et de rechange, en vue de la remise en état de notre matériel et de son renouvellement.

à reporter :

3.970.097.05

13.721.389.45

Reports :	3.970.097.05	13.721.389.45
2. ) celle de . . . . .	1.200.000.00	
nécessaire à l'amortissement de notre matériel.		
3. ) celle de . . . , . . . . .	1,900.000.00	
pour gratifications.		
4. ) et après l'application de l'article 41 des statuts . . . . .	647.129.25	7.717.226.30
	<hr/>	<hr/>
Il restera Frs : . . . . .		6.004.163.15
		<hr/>
Avant de partager cette somme, voyons d'abord celle laissée par nos exploitations agricoles soit Frs : . . . . .		1.789,437.04
qui, après déduction du tantième de l'Administrateur . . . . .	178.943.70	
et d'une somme de Frs : . . . . .	650.493.34	
devant servir à l'amortissement et à l'achat d'approvisionnements de rechange pour rééquipement de notre matériel agricole, permettrait d'envisager une distribution de dividende de Frs ; 400 par action, soit : . . . . .	960.000.00	
	<hr/>	<hr/>
	1.789.437.04	1.789.437.04
	<hr/>	<hr/>
Quant au solde du compte Profits et Pertes de Frs : . . . . .		6.004.163.15
je vous propose de le répartir de la façon suivante :	<hr/>	<hr/>
à reporter : . . . . .		6.004.163.15



Report : . . . . .

6.004.163.15

pour règlement des impôts afférents à cet exercice . . . . .	990.000.00	
pour permettre de distribuer un dividende de Frs : 600 par action . . . . .	1.440.000.00	
en prévoyant l'impôt afférent aux dividendes distribués . . . . .	812.000.00	
avec un solde de . . . . .	2.762.163.15	
qu'il y aurait lieu d'affecter à nos comptes de réserve.		
	<u>6.004.163.15</u>	<u>6.004.163.15</u>

Il restera Frs : 6.004.163.15

Avant de partager cette somme, voyons d'abord cette dernière par nos opérations actives et passives.

Après déduction du capital de l'Administration, il nous reste de Frs : 6.004.163.15

Il y a eu à l'achat et à l'émission de nos actions, pour le compte de nos mandataires, le versement de nos dividendes de Frs : 600 par action soit : 1.440.000.00

Il y a eu également le versement de nos dividendes de Frs : 600 par action soit : 812.000.00

Il y a eu également le versement de nos dividendes de Frs : 600 par action soit : 990.000.00

Il y a eu également le versement de nos dividendes de Frs : 600 par action soit : 2.762.163.15

Il y a eu également le versement de nos dividendes de Frs : 600 par action soit : 6.004.163.15

Quant au solde du compte profits et pertes de l'exercice, il est de Frs : 6.004.163.15

Il y a eu également le versement de nos dividendes de Frs : 600 par action soit : 6.004.163.15

Il restera Frs : 6.004.163.15



# Dépenses - Compte de fabrication Sucres

---

## Sucres

Achat 32.960.540 K cannes à 927,50 o/oo K . . . .		30.570.900.80
Main d'œuvre de Fabrication . . . . .	1.420.592.50	
Réparations, Entretien, Electricité . . . . .	5.277.697.09	
Frais Généraux . . . . .	1.191.200.61	
Renouvellement matériel . . . . .	1.977.632.40	
Entretien chemins de fer et wagons . . . . .	1.044.808,90	
Transports de cannes . . . . .	417.039.35	
Service du Quai . . . . .	836.790.79	
Frêt et transports divers . . . . .	706.288.21	
Secours et retraites . . . . .	200.254.25	
Charges sociales . . . . .	1.448.947.80	
Assurance contre incendies . . . . .	124.271.75	
Impositions diverses . . . . .	218.374.85	
Intérêts et escomptes . . . . .	349.012.82	
Approvisionnements et divers . . . . .	430.716.10	15.643.627.42

## Rhums

Approvisionnements, combustibles et divers . .	1.072.633.75
--	--------------

BALANCE . . . . . 10.730.371.85

---

58.017.533.82

---



## et Rhums - Exercice 1946 - Recettes

---

### Sucres

1.857 sacs vendus sur place	
2.526 sacs vendus pour Usages Industriels	
1.592.50           à la Colonie pour l'exportation	
<u>15.976.00</u> " exportés	
21.951.50 réalisés pour net . . . . .	25.652.881.57
1.204.50 restant en magasins estimés . . . . .	<u>1.463.467.50</u>
<u>23.156.</u> " vendus et estimés . . . . .	<u>27.116.349.07</u>

### Rhums

75.676 L vendus à la Con. Locale . . . . .	1.144.850.75
75.008 L vendus pour chauffage . . . . .	1.114.374.20
<u>807.409</u> L vendus pour l'exportation . . . . .	<u>19.345.129.80</u>
958.093 L vendus pour Frs : . . . . .	21.604.354.75
260.330 L en magasins estimés Frs: 5.987.590.00	
143.880 L restant à fabriquer avec	
218.000 litres mélasses	
estimés	3.309.240.00
	<u>9.296.830.00</u>
1.362.303 L vendus et estimés pour Frs : . . .	<u>30.901.184.75</u>
	<u>58.017.523.82</u>

---

# Débit 1946 Compte de profits et pertes

		Intérêts statutaires . . . . .	36.000.00
		<b>Balance</b>	10.694.371.85
			10.730.371.85
1947			
Janvier	28	Différence entre prix fixé par l'Administration pour le 2ème règlement de cannes 1946 (177 0/0 0) et provision constituée en Octobre 1946 (170 0/0 0) soit : 32.960.540 k. à 7 0/0 0 . . . . .	230.723.80
Mai	19	3ème Règlement cannes 1946 à 330.93 0/0 0 . . . . .	10.907.631.50
Octobre	9	4ème Règlement cannes 1946 à 19.91 0/0 0 . . . . .	656.244.35
		<b>Balance</b>	13.721.389.45
			25.515.989.10

# Exercice 1945-1946 Bilan de la Usine Crédit

	Balance du compte Fabrication . . . . .	10.730.371.85
		<hr/>
		10.730.371.85
		<hr/>
1947	A Nouveau au 31 Octobre 1946 . . . . .	10.694.371.85
Août	31 Solde réalisation comptes de vente sucres exportation campagne 1946 par S/S " Ile de Noirmoutiers ", " Guadeloupe " " Paul Lemerle " " San Matéo ", " Il de Ré " et " Empire Trumpet . . .	11.774.587.75
Octobre	31 Solde réalisation sucres . . . . .	697.322.45
Octobre	31 Solde réalisation rhums . . . . .	2.349.707.15
		<hr/>
		25.515.989.10
		<hr/>



# Actif - Bilan de la Société Anonyme de l'Usine

---

---

Usine et ses annexes . . . . .	1.887.265.88
Propriétés . . . . .	395.386.91
Renouvellement matériel . . . . .	1.359.064.72
Approvisionnements et Combustibles . . . . .	7.766.446.01
Caisse . . . . .	253.201.80
Débiteurs Colonie . . . . .	10.214.897.06
Débiteurs hors Colonie . . . . .	11.101.158.08
Produits pris en charge 1946 . . . . .	11.032.219.95
Profits et Pertes 1945 . . . . .	3.247.491.88

---

47.257.132.29

---

---

# de Sainte-Marie, Arrêté au 31 Octobre 1946 Passif

Capital . . . . .		1.200.000.00
Fonds de réserve statutaire . . . . .		120.000.00
Capital supplémentaire . . . . .	687.265.88	
Réserve supplémentaire . . . . .	500.000.00	
Fonds de roulement . . . . .	700.000.00	
Reports d'exercices . . . . .	619.827.93	2.507.093.81
Provision pour renouvellement matériel de rechange . . . . .		2.554.931.83
Créditeurs Colonie . . . . .		24.896.041.61
Créditeurs hors Colonie . . . . .		1.120.308.39
Produits pris en charge 1945 . . . . .		2.291.262.55
Profits et Pertes 1944 . . . . .		1.873.122.25
Profits et Pertes 1946 . . . . .		10.694.371.85
		47.257.132.29

## RAPPORT

Sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi  
du 24 Juillet 1947

Messieurs

Je vous prie de vouloir bien agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

En vertu de ses attributions, votre Secrétaire a traité les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1947.

Les comptes ont été établis au prix fixé par l'Administration. Les opérations qui entrent dans le cadre normal de l'activité n'ont pas donné lieu à aucune observation de votre part.

Fait à Sainte-Marie, le 14 Août 1946

I. BUCHAMP de CHASTAGNE, P. de LAHAYE, J. PIERRE

G. RIMBAUD

I. BUCHAMP de CHASTAGNE, P. de LAHAYE, J. PIERRE



# Rapport du Comité de Surveillance

---

Messieurs,

Conformément au mandat reçu de votre dernière Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen que nous avons fait des opérations de votre Société pendant l'exercice 1946.

Nous avons obtenu de votre direction tous les éléments utiles à l'accomplissement de notre mission et les documents comptables relatifs à cet exercice nous ont été communiqués dans les délais légaux.

Les comptes qui vous sont présentés sont conformes aux livres et le bilan reflète sincèrement la situation de votre Société. Nous estimons que vous pouvez les approuver, et donner à l'Administrateur décharge de sa gestion,

Fort-de-France le 11 Août 1948

L. DUCHAMP de CHASTAIGNÉ, P. de JAHAM, R. J. PLISSONNEAU,  
G. RIMBAUD,

*J. ROSEAU, Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique*

---

## RAPPORT

Sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi  
du 24 Juillet 1867

---

Messieurs,

Lors de votre dernière Assemblée Générale, vous avez renouvelé à votre Administrateur les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

En vertu de ces autorisations, votre Société a traité des achats de cannes, opérations dans lesquelles l'Administrateur avait un intérêt personnel direct.

Les cannes ont été réglées au prix fixé par l'Administration. Ces opérations qui entrent dans le cadre normal de l'activité sociale n'appellent aucune observation de notre part.

Fort-de-France, le 11 Août 1948

L. DUCHAMP de CHASTAIGNE, P. de JAHAM, R. J. PLISSONNEAU,  
G. RIMBAUD,

*J. ROSEAU, Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique*



## Résolution

---

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a rendu compte des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Elle approuve ces opérations et renouvelle à l'Administrateur les autorisations prévues par la loi.

## Résolution

---

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a rendu compte des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1977.

Elle approuve ces opérations et renouvelle à l'Administration les pouvoirs prévus par la loi.